



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 16 JUIN 2026

### Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :  
10/06/2026

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	203

n° 26\_044\_C

L'an deux-mille-vingt-six, le seize juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

**Objet de la  
délibération :**

**Désignation des  
représentants au sein de  
la conférence de l'Entente  
intercommunale et  
groupement de  
commandes avec  
TRIGONE et les Personnes  
Responsables de la  
Production et la  
Distribution de l'Eau et de  
la CAO du groupement de  
commandes**

**Étaient présents :**

**Délégués titulaires ou suppléants :**

Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Christian GIRARDI et Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Loïc JOLY (Allez-et-Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Floriane CORIOU (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Alain LERDU (Birac-sur-Trec), Claude NEVEU (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Philippe TAMBORSKI (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Sandrine GEORGE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Marie-José LABALLOS (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Laurent GORRIAS (Cours), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Marc CADELLI (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Philippe NUNCQ (Fargues-sur-Ourbise), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas),

Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech), Thierry DINIZ et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Fabrice TIGOULET (Galapian), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Cédric DÉCAMP (Houeilles), Christine SATTÀ (La Croix Blanche), Gérard MALLET (La Réunion), Mathieu GRANNEREAU (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amouroux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Olivier BIBERSON (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), André APPARITIO (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédats), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Sébastien CHAUDAGNE (Madaillan), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Michel CERUTI (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Chantal PLANTECOSTE (Mézin), Jean-François BOULAY (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Marcel VIDAL (Moncaut), Carinne LATTAGUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Fabienne MACHET (Monségur), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Stéphan MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Cédric MONPOUILLAN (MONTPOUILLAN), Pascal DANDY (Monviel), Martine VERDIER (Moulinet), Daniel ESSERTEL (Nérac), Gilles CHATELLIER (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSSO (Peyrière), Gilles COMTE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIE (Port Sainte Marie), Nathalie BARRANGER (Poudenas), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Josette MERRET (Puch d'Agenais), Tom EXIBARD (Puymiclan), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Francis BARBOSA (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Marion POURSEL (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Corine PLASTEIG dit CASSOU (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Laure DUPREUILH (Saint Étienne de Fougères), Marie COSTES (2 voix : Saint Front sur Lémance et Syndicat de la Lémance), Françoise PISLOR (Saint Géraud), Fabienne PEYTAVIN (Saint Jean de Duras), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de

Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Daniel LEYRITS (Saint Pierre du Dropt), Mariannick MAMBRUN (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND et Pascal SARRAZIN (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Michel ARNOUITS (Sauveterre la Lémance), Monique PILLYSER (Ségalas), Jacques PIN (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Alain LARMINIER (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGGIO (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Anne TOURTROL (Valeilles), Alexandre BOUSQUET (Varès), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Sylvie MAURIN (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Éric FLAMAND (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Jérôme MOUCHET (Xaintrailles), Éric MAGNOL et Marie CAMARET (Syndicat de la Lémance).

**Étaient absents ou excusés :**

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Gérard FERRON (Allons), Daniel BAURY (Armillac), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Pascal MOURGUES et Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beauregard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgougnague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Nicole GÉRION (Cahuzac), Michel MARTILLO (Cambes), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonès), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Philippe MAZÈRES (Clairac), Jean-Paul ELIE (Coulx), Didier CAYSSILLÉ (Cuzorn), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Thierry SIMONNET (Escassefort), Serge LARROCHE (Espies), Frédéric GAURE (Fieux), Christophe DUPONT (Gavaudun), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Sylvaine DAVAUD (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Martine BIGOT (Loubès Bernac), Sébastien PAILLE (Lougratte), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Daniel FAUCHE (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Blandine BELLEAU (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac),

Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Bernard PATISSOU (Soumensac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Daniel FRICARD (Vianne) et Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

**Étaient présents sans pouvoir de vote :**

Mesdames et Messieurs : Dominique BERTRAND (délégué suppléant de Beauziac), Jacques MUZIN (délégué suppléant de Fauillet), Florence BROUSSARD (déléguée suppléante de Fourques sur Garonne), Guy MAUREL (délégué suppléant du Temple sur Lot), Daniel THUIN (délégué suppléant de Massoulès), Tino ROSSI (délégué Montpezat d'Agenais), Catherine PEROLARI (déléguée suppléante de Saint Sardos), Christian MOUNEYRES (délégué suppléant de Sainte Marthe), Lydia MAES (déléguée suppléante de Sérignac Péboudou), Nicolas GROSSIA (délégué suppléant de Tombeboeuf), Alice AUDOINE (déléguée suppléante de Tourtrès)

**Secrétaire de Séance** : Françoise LABORDE.

**DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 26\_044\_C**

**Objet : Désignation des représentants au sein de la conférence de l'Entente intercommunale et groupement de commandes avec TRIGONE et les Personnes Responsables de la Production et la Distribution de l'Eau et de la CAO du groupement de commandes**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5221-1 à L.5221-2 et L. 1414-3 ;

**VU** le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants ;

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

**VU** les statuts du SYNDICAT MIXTE DU GERS TRIGONE en vigueur ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne en vigueur ;

**VU** les statuts du SMAEP d'Aubiet-Marsan en vigueur ;

**VU** les statuts du SIAEP de Condom-Caussens en vigueur ;

**VU** les statuts du Syndicat d'eau potable de la région de Fleurance en vigueur ;

**VU** les statuts du SIAEP du Lectourois, en vigueur ;

**VU** les statuts du SIAEP de la région de Mirande, en vigueur ;

**VU** les statuts du SIAEP d'Auch-Sud, en vigueur ;

**VU** les statuts du SAEP de l'Arrats et de la Gimone en vigueur ;

**VU** les statuts du SIAEP de la région de Masseube en vigueur ;

**VU** les statuts du Syndicat intercommunal des eaux du Bassin de l'Adour Gersois en vigueur ;

**VU** les statuts du Syndicat des eaux des Territoires de l'Armagnac en vigueur ;

**VU** les statuts du SIAEP de la région de Dému en vigueur ;

**VU** les statuts du Syndicat des Eaux Armagnac Ténarèze, en vigueur ;

**VU** les statuts du SIAEP de Toujouse-Monguilhem-Mormès en vigueur ;

**VU** les statuts du SIAEP de Loubédat-Sion en vigueur ;

**VU** les statuts du SMF des Eaux de la Lomagne en vigueur ;

**VU** la délibération du Comité syndical EAU47 n°25\_050\_C en date du 25 septembre 2025 approuvant la convention d'entente et de groupement de commandes avec TRIGONE et les PRPDE ;

**VU** la délibération du 21 mai 2026 n°26\_030\_C d'installation du Comité EAU47, des élections de la Présidente, des Vice-Présidents territoriaux et des membres du Bureau EAU47 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion des élections, il convient désigner des nouveaux représentants au sein de la Conférence de l'Entente et de la CAO du Groupement de commandes ;

**Madame la Présidente expose :**

### **RAPPEL DU CONTEXTE**

1. Sur le territoire du Département du Gers, 28 entités sont identifiées comme Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (ci-après « PRPDE »).

Elles ont la charge de la gestion de plusieurs points de captage, dont certains sont classés comme sensibles au titre du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.

Les PRPDE du Département veillent à l'avancement des différents Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) associés au Département.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 décembre 2020 *relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées*, d'une part, et l'avis du 14 janvier 2021 de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (ANSES), concluant à la pertinence des métabolites ESA et NOA du S-métolachlore pour les eaux destinées à la consommation humaine, d'autre part ont conduit à la mise en demeure de certains gestionnaires de captages alimentation en eau potable.

Dans ce contexte, 18 PRPDE du département du Gers, du Lot et Garonne et du Tarn et Garonne susvisés (dont EAU47) et L'Isle Jourdain ont souhaité s'associer pour traiter ensemble des questions de prévention des pollutions diffuses (nitrates et pesticides), de traitement et de restauration de la qualité des eaux brutes pour protéger leurs captages.

L'objet de cette démarche consistait dans un premier temps :

- en l'engagement d'études communes à l'ensemble des Parties pour définir les périmètres d'actions (Aires d'Alimentation de Captages) ;
- et en la réalisation des diagnostics de pressions (agricoles et autres) afin de déterminer les origines possibles des pollutions diffuses susceptibles de contaminer les eaux brutes servant à l'alimentation en eau potable et établir des plans d'actions préventives sur ces périmètres.

La mise en œuvre de ces prestations en commun impliquait d'une part la mutualisation des moyens humains et financiers des PRPDE et, d'autre part, la formalisation de cette mutualisation.

2. Dans ce cadre elles ont mis en place un mécanisme de coopération contractuelle intitulé « *convention d'entente et de groupement de commandes* ». En date du 25 septembre 2025, le Syndicat EAU47 a validé la passation de la convention d'entente intercommunale et de groupement de commandes – études préalables à l'établissement de plans d'actions de réduction des pollutions diffuses pour préserver les eau brutes destinées à l'alimentation en eau potable sur les départements du Gers, du Lot et Garonne et du Tarn et Garonne.

Cette convention a pour objet de permettre à ses membres de mener en commun les premières démarches pour déterminer les périmètres d'actions en matière de prévention des pollutions diffuses (nitrates et pesticides), de traitement et de restauration de la qualité des eaux brutes pour protéger leurs captages.

Dans ce cadre, les dispositions qui se rattachent à l'Entente instituent une Conférence constituée d'un représentant de chacune des parties à la Convention et dédiée au pilotage et au bon suivi du projet, étant entendu qu'il est également prévu d'assortir cette instance d'un Comité de pilotage et d'un comité technique. Elles visent également le recrutement d'un agent mutualisé et dédié à la bonne exécution des missions objet de la Convention d'entente.

Le Syndicat TRIGONE est désigné comme le coordonnateur de l'Entente.

Suite au renouvellement de ses instances le 21 mai 2026, il appartient au Syndicat EAU47 de procéder à la désignation :

- de son ou sa représentant(e) titulaire et de son ou sa suppléant(e) au sein de la conférence au scrutin secret ;
- de son ou sa représentant(e) au sein de la commission d'appel d'offre de l'Entente, ce dernier devant être élu parmi les membres de sa propre commission d'appels d'offres s'il en est doté ;

#### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT AU SEIN DE LA CONFÉRENCE ET DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

1. **Candidatures reçues pour le siège de représentant du Syndicat EAU47 au sein de la Conférence de l'Entente :**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
- Mme Geneviève LE LANNIC, Présidente déléguée de la commune de Monteton	- M. Lionel LABARTHE, délégué de la commune d'Andiran

2. **Pour la désignation du représentant du Syndicat EAU47 au sein de la Commission d'appels d'offres du Groupement de commandes**

<b>TITULAIRE</b>
- M. Lionel LABARTHE, délégué de la commune d'Andiran

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,  
le Comité Syndical :**

**à l'unanimité des membres présents, 203 voix pour,**

**DÉSIGNE :**

1. **Représentants du Syndicat EAU47 au sein de la Conférence de l'Entente :**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
- Mme Geneviève LE LANNIC, Présidente déléguée de la commune de Monteton	- M. Lionel LABARTHE, délégué de la commune d'Andiran

**2. Représentant du Syndicat EAU47 au sein de la Commission d'appels d'offres du Groupement de commandes**

**TITULAIRE**

- M. Lionel LABARTHE, délégué de la commune d'Andiran

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise LABORDE